

Motion

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de la Santé,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Les 198 délégués représentant les 350 associations de donneurs de sang bénévoles de Rhône Alpes réunis en congrès régional à Voguë (Ardèche) ont décidé à l'unanimité :

- d'une part de demander à chacune des Unions Départementales d'alerter de toute urgence les parlementaires de chaque département, afin qu'ils s'opposent à l'amendement au PLFSS 2022 qui vise à aligner la taxation des Médicaments Dérivés du Sang (MDS) issus de prélèvements de Plasma rémunérés sur celle des MDS éthiques issus du Don. Cette prétention des firmes multinationales commercialisant les produits humains est inacceptable.
- d'autre part d'interpeler Monsieur le Président de la République, Monsieur le 1er Ministre, Monsieur le Ministre de la Santé, Monsieur le Président du Sénat ainsi que Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale sur les points suivants :
 - En réponse à Monsieur Cyril Pellevat, sénateur de Haute Savoie, Madame la Secrétaire d'État Sarah El Haïri a indiqué le 20 juillet 2021 que la DGS réunirait un groupe de travail sur les Médicaments Dérivés du Plasma le 29 septembre 2021.

Cependant il aura fallu un courrier (21 Septembre 2021) du Président de la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole) pour que l'EFS, fournisseur exclusif du Plasma en France soit invité à cette réunion.

Nous nous interrogeons sur l'oubli d'invitation de l'EFS à ce groupe de travail par la DGS. Cela pourrait instiller un climat de suspicion quant au recours à moyen terme au prélèvement rémunéré.

- Le 3 juin 2021, l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments) a publié sa "Décision" d'abroger la suspension (12/9/2018) des machines d'aphérèse Haemonetics, qui permettaient en particulier de prélever le Plasma en "collectes mobiles". Cette "Décision" demande, à son 2^e alinéa, à l'EFS "*de faire une analyse qualitative et quantitative ainsi qu'une évaluation des données récoltées sur au moins 10 000 procédures et auprès d'au moins 2 centres de transfusion sanguine...*".

A ce jour, selon les informations dont nous disposons, la mise en œuvre de cette demande n'a pas commencé. Selon un alinéa, un rapport doit être remis sur les données (qualité, performance, sécurité) dans les 12 mois, or 4 mois se sont déjà écoulés. Comment l'EFS donc le LFB pourraient-ils viser la satisfaction des besoins

COMITE REGIONAL FEDERE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE RHONE-ALPES

Siège social : EFS 111 rue Elisée Reclus 69150 DECINES CHARPIEU

N° SIREN 791029689

Correspondance : Didier BURY 1376 Chemin de Ste Catherine 73520 LA BRIDOIRE – didier_bury@orange.fr

des patients si le préalable de l'expérimentation sur "10 000 procédures" d'aphérèse n'est pas encore mis en œuvre ?

Le ministère de la santé doit donner les moyens, humains(1) et financiers à l'EFS, afin que l'Établissement public puisse construire et mettre en œuvre un plan ambitieux de développement de la collecte Plasma visant l'autosuffisance nationale.

Il nous apparaît donc indispensable que l'EFS relance la collecte mobile de Plasma dans les régions qui en ont l'expérience, puis l'élargisse progressivement à l'ensemble du Pays. Cela sous-entend de disposer du parc de machines Haemonetics transportables, d'embaucher et de former le personnel. En 2025 le besoin de Plasma se situera à plus de 3 millions de litres, soit la capacité nominale de l'usine LFB d'Arras.

➤ En septembre 2020, lors de son audition devant la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, Mr François TOUJAS, Président de l'EFS avait souligné le trop bas niveau des "tarifs de cession" des PSL (Produits Sanguins Labiles) et du Plasma, qui conduisent à des artifices afin d'équilibrer le budget de l'Établissement Public.

Les "Tarifs de cession" doivent être revalorisés afin de permettre un fonctionnement harmonieux de l'EFS dans sa mission principale qu'est le système transfusionnel, mais aussi de disposer des moyens nécessaires pour avancer dans le domaine des MTI, comme le fait l'Établissement de Besançon par exemple.

Le débat actuel sur le PLFSS 2022, puis le budget de l'État devraient permettre de dégager, pour l'EFS, des ressources pérennes avant que notre pays ne devienne dépendant de recherches et d'entreprises étrangères qui pourront alors nous imposer des surcoûts (*réf Rap de la Cour des Comptes 2019 page 297*).

Les congressistes se réjouissent que l'État ait décidé (Arrêté du 19 avril 2021) de financer le LFB à hauteur de 210 millions d'euros, en particulier afin de terminer la construction de l'usine d'Arras.

Les bénévoles des associations présentes au congrès régional des DSB réunis les 23 et 24 octobre 2021 à Vogüé sont interpellés par toutes ces annonces. Nous accompagnerons notre Fédération dans les actions fortes qu'elle doit avoir auprès de son Ministère de Tutelle et de l'EFS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de la Santé, Monsieur le Président du Sénat, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, l'expression de notre très haute considération.

La présidente pour le Comité Régional Rhône Alpes,

Michèle SOULIER.



- 1) *Les personnels de l'EFS n'ont pas bénéficié du "Ségur de la Santé" (183 euros par mois) mesure qui ne favorise pas les recrutements nécessaires à sa mission de service public.*
- 2) *DGS : Direction Générale de la Santé.*
- 3) *EFS : Etablissement Français du Sang.*
- 4) *MTI : Médicament de Thérapie Innovante.*

COMITE REGIONAL FEDERE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE RHONE-ALPES

Siège social : EFS 111 rue Elisée Reclus 69150 DECINES CHARPIEU

N° SIREN 791029689

Correspondance : Didier BURY 1376 Chemin de Ste Catherine 73520 LA BRIDOIRE – didier_bury@orange.fr